RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN **N° 162/2023**

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

Branchements neufs réseaux humides
18 rue de l'Égalité

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

Les travaux de branchements neufs réseaux humides, 18 rue de l'Égalité à Danjoutin, par la SARL HUSSON Georges, 6 rue du Rhôme, 90300 SERMAMAGNY.

A R R Ê T E

Article 1
La circulation sera alternée par feux tricolores rue de l'Égalité à proximité du chantier, le stationnement, le dépassement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30 Km pour la durée des travaux.

Article 2
La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3
Le présent arrêté prendra effet à la date du **05 décembre 2023 jusqu'au 19 janvier 2024.**

Article 4
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5
Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- SARL HUSSON Georges, 6 rue du Rhône, 90300 SERMAMAGNY
  gestion@hussontp.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 29 novembre 2023
Signé le Maire,
Emmanuel FORMET

COMMUNE DE DANJOUTIN

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

COMMUNE DE DANJOUTIN

Notifié et affiché le 30 novembre 2023